

Comment accéder au service des bornes de charge électrique



Pour tout renseignement :

- ☎ 0 811 230 123 Service 0,05€ / appel + prix appel selon votre opérateur

Service disponible de 7h à 22h - 7j/7

- 🌐 www.mobive.fr



Recharge accessible à tous en téléchargeant l'application gratuite MOBiVE dans votre App Store ou Google Play Store.

TARIFS D'UTILISATION

Point de charge normale ≤ 22 kVA			
Puissance maximale atteinte pendant la session de charge	Abonné MOBiVE	Usager à l'acte	Usager en itinérance
0-5 kW	0,022 € TTC/min	0,033 € TTC/min	0,099 € TTC/min pour toute puissance maximale atteinte pendant la session de charge
5-15 kW	0,044 € TTC/min	0,066 € TTC/min	
>15 kW	0,066 € TTC/min	0,099 € TTC/min	

Point de charge rapide > 22 kVA			
Puissance maximale atteinte pendant la session de charge	Abonné MOBiVE	Usager à l'acte	Usager en itinérance
0-25 kW	0,090 € TTC/min	0,135 € TTC/min	0,135 € TTC/min
25-40 kW	0,168 € TTC/min	0,252 € TTC/min	0,252 € TTC/min
40-75 kW	0,213 € TTC/min	0,319 € TTC/min	0,319 € TTC/min
>75 kW	0,448 € TTC/min	0,672 € TTC/min	0,672 € TTC/min

Tarifs de nuit (23h à 6h) :

- 100% du tarif de jour sur les points de recharge rapide pour tous (abonnés et non-abonnés).

Montants du plafond :

- 30 € TTC pour les abonnés MOBiVE
- 50 € TTC pour les usagers à l'acte
- 50 € TTC pour les usagers en itinérance (abonnés à un opérateur de mobilité).

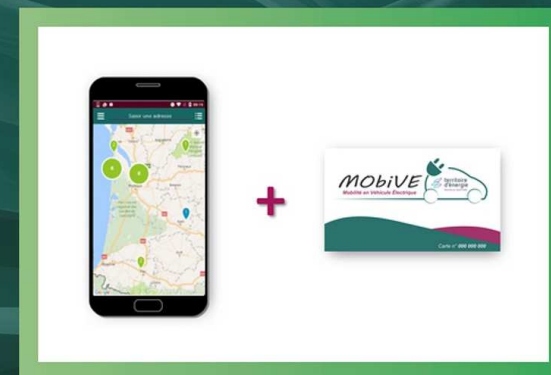
Abonnement annuel : 18 € TTC.

Abonnement en ligne : rendez-vous sur le site www.mobive.fr

Tarif itinérant : ne tient pas compte des coûts éventuels de service appliqués en sus par votre opérateur de mobilité

Abonné au réseau MOBiVE

- En tant qu'abonné, l'utilisateur bénéficie d'un tarif préférentiel.
- Il dispose d'un compte client qui lui permet de suivre ses consommations et de consulter ses factures mensuelles.
- Comment devenir abonné ?
 - Créer son compte MOBiVE
 - Réception du Badge MOBiVE par courrier
 - Activation du Badge MOBiVE depuis le compte client MOBiVE.
- L'abonné recharge son véhicule grâce à son Badge MOBiVE ou à l'application mobile MOBiVE.
- Il est débité une fois par mois.



Utilisateur occasionnel (non-abonné)

- En tant qu'utilisateur occasionnel, un usager peut utiliser l'application Smartphone MOBiVE sans inscription.
- Il peut payer sa session de charge à l'aide d'une carte de crédit.
- Comment procéder ?
 - Télécharger l'application Smartphone MOBiVE sur Play Store ou Apple Store
 - Renseigner les coordonnées de sa carte bancaire sur l'application
 - Pas besoin de s'inscrire au service MOBiVE.
- Paiement de la session de charge à l'aide d'une carte de crédit sur l'application.



Utilisateur en itinérance

- MOBiVE est un réseau interopérable ouvert aux abonnés d'autres opérateurs.
- L'utilisateur en itinérance se rapproche de son opérateur de mobilité afin de connaître les contrats d'itinérance que ce dernier a conclu avec MOBiVE.